

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 septembre 2025

MICHEL-ERIC JACQUIN EST ELU PRESIDENT DU SYNDICAT DES AOC BORDEAUX ET BORDEAUX SUPÉRIEUR

Réunis mardi 26 août, les membres du Conseil d'Administration des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur ont donné leur confiance à Michel-Eric Jacquin. Il succède à Stéphane Gabard qui était en poste depuis 5 ans.



Vigneron et propriétaire du Château Lartigue Cèdres, Michel-Eric Jacquin produit et commercialise des vins en AOC Bordeaux (toutes les couleurs), IG Fine Bordeaux et AOC Saint-Emilion. A la propriété, il organise également des activités oenotouristiques.

Administrateur au Syndicat depuis 2004, il est membre actif du Collectif Viti 33, adhérent au Syndicat des Vignerons Indépendants et adhérent à la Cave Coopérative de Rauzan.

La filière viticole française, notamment les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, connaît de nombreuses difficultés économiques et climatiques depuis quelques années. « *En 10 ans, presque 15 000 hectares ont disparu de nos compteurs sur nos 3 AOC* » annonce Michel-Eric Jacquin. Et « *l'avenir est encore très incertain notamment avec les différents troubles géopolitiques et les cours très bas de nos AOC* ».

Michel-Eric Jacquin souhaite mener un certain nombre de réformes. « *Je suis confiant en la capacité de la filière à se renouveler et à produire des vins attendus par les consommateurs* » annonce-t-il.

Avec les administrateurs du Syndicat, il se mobilisera pour porter les dossiers aux plus hauts niveaux de l'Etat pour agir vite. D'un côté, il souhaite que les propriétés aient « *une meilleure viabilité économique* », notamment en simplifiant les procédures de l'AOC. De l'autre, sa volonté est « *d'accompagner les entreprises qui envisagent de tourner la page dans les meilleures conditions possibles* ».

À propos du Syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur

Les rôles et missions principales de ce Syndicat sont la gestion, la défense et la promotion de ses AOC. Depuis 2007, le Syndicat est reconnu Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour les AOC Bordeaux, Bordeaux Supérieur et Crémant de Bordeaux, et depuis 2014 pour l'IG Fine Bordeaux.

Le Président est élu, chaque année, par le Conseil d'Administration (54 personnes en 2025). Les administrateurs sont élus par tiers par les délégués de secteurs (162 personnes) au préalable.